

Le Yachting club rejoint l'Union nautique de Port-Miou

Samedi dernier, à la Maison de l'Europe et de la vie associative, les adhérents du Yachting club des Calanques de Cassis (YCCC), la doyenne des associations de plaisanciers sur le site de Port-Miou, étaient réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de leur président Roger Gavin-Millan.

Il s'agissait, unique point à l'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire, d'approuver ou non la proposition du conseil d'administration de rejoindre l'Union nautique de Port-Miou et des calanques (UNPMC) en y adhérant à nouveau.

Secondes noces...

Le vice-président Jacques Rondet-Ginter a fait l'historique des relations entre le YCCC et l'UNPMC. Après avoir rappelé les conditions du "divorce" en 2006, deux ans après la prise en charge du plan d'eau - auparavant géré par les associations - par la municipalité et les dissensions qui en ont résulté entre les clubs de la calanque, il a retracé les évolutions intervenues depuis. Celle du projet de



Le Yachting club et l'Union nautique entendent unir leurs forces pour peser sur les dossiers ayant trait aux calanques. / PHOTO C.R.

Parc national des Calanques et la prise en main récente du dossier par le préfet Christian Frémont, directeur de cabinet du président de la République.

Celle de l'état d'esprit de la mairie, très attachée à garder Port-Miou. Celle aussi de l'activité des clubs, dont le nettoyage des calanques, et des manifestations qui apportent à la ville de Cassis une image de port touristique ouvert et attractif.

Évolution encore de l'état d'esprit des hommes à la tête des clubs et de l'UNPMC "qui apportent une nouvelle dynamique interclubs".

"Tout cela fait que des objectifs ambitieux pour la calanque et ses plaisanciers doivent être mis en œuvre pour assurer notre pérennité et que cela nécessite de donner à une union nouvelle les compétences rassemblées et la puissance de négociation ap-

portées par le nombre", a-t-il conclu, avant de passer la parole au président de l'UNPMC, Marc Mamelli. "Votre club, a souligné ce dernier, sait animer, sait bouger, sait vous défendre. Mais nous sommes confrontés à un défi et nous devons défendre notre position commune, le classement du plan d'eau en zone d'adhésion, en officialisant juridiquement notre unanimité. Il ne s'agit pas d'organiser une gestion et une répartition des pouvoirs mais d'organiser un outil de combat. Le GIP (groupement d'intérêt public, en charge de la mise en place du futur parc, Ndlr) a été dessaisi du dossier: courant janvier, le préfet Frémont rencontrera les associations et nous lui demanderons une réunion spécifique sur Port-Miou pour défendre notre projet de préservation de la calanque."

Les arguments des intervenants ont convaincu les adhérents du YCCC qui ont voté à l'unanimité le retour de leur club au sein de l'UNPMC.

Claude RIVIÈRE

Roger Gavin-Millan, ☎ 06 77 89 16 04, roger.gavin-millan259@orange.fr